

## PROVINCE DE QUÉBEC

# A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 12 février 2024 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement  
# **2023-12-438** intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12-438 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
2007.07.291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'INTÉGRER TOUTES LES  
ZONES COMME ASSUJETTIES AU PIIA**

La résolution no 144-0324 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 19 mars 2024. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 27 mars 2024, tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau  
de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 5<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

Chantal St-Germain  
Directrice générale et  
greffière-trésorière